

# Ces marchés qui n'en sont pas vraiment

## L'invité

### Christophe Reymond

Directeur  
du Centre Patronal



L'histoire comme la science économique enseignent de façon convaincante la supériorité de l'économie libre et des échanges ouverts. Leurs avantages ne font pas de doute si l'on se place sur le plan du respect des libertés individuelles et, surtout, des performances économiques.

Pour dire les choses autrement, il n'y a guère que lorsqu'on souhaite amoindrir l'efficacité d'un marché, pour de bonnes ou de moins bonnes raisons, qu'on s'en vient lui imposer des limitations.

Ces restrictions peuvent prendre les formes les plus diverses. Voici les clauses du besoin visant à diminuer l'offre dans le secteur de la santé; la protection du locataire en place pour le domaine du logement; les velléités d'instaurer un prix unique du livre. Quant aux motivations, on se contentera de les qualifier de variées...

Le domaine des jeux et paris est l'archétype de ces marchés dont il a été décidé qu'ils devaient, plus encore que bien d'autres, être soumis à des réglementations sévères. En 2012, à une écrasante majorité, le peuple et les cantons ont introduit une disposition dans la Constitution fédérale qui décrit avec beaucoup de précision le statut des jeux d'argent. Il en découle, pour résumer les choses en deux phases, que les loteries et paris sportifs sont soumis à autorisation et surveillance cantonale, et les casinos à concession fédérale. Quant aux revenus qui en découlent (1 milliard l'an tout de même), ils sont affectés à des buts d'uti-

lité publique ainsi qu'à l'AVS.

Si l'on a placé les jeux d'argent hors de la sphère du commerce ordinaire, comme dans la plupart des pays, c'est pour des motifs qui relèvent bel et bien de l'intérêt général et que l'on comprend aisément. Il s'agit d'éviter la fraude, le blanchiment d'argent, la manipulation des compétitions sur lesquelles on peut parier, comme aussi d'essayer de protéger contre la dépendance.

Certains claironnent que cela ne change rien à l'immoralité du jeu et aux problèmes éthiques posés par le financement du sport ou de la culture par le bénéfice des loteries. Mais ces beaux esprits hésitent à se prononcer pour une prohibition pure et simple, ayant probablement à l'esprit la persistance des faiblesses humaines...

---

«Tout le monde s'accorde sur le fait que le domaine des jeux d'argent doit être réglementé»

---

Personne donc ne songe à interdire purement et simplement le jeu, et tout le monde s'accorde sur le fait qu'on doit le réglementer. Par ailleurs, on dispose à cet égard d'une base constitutionnelle explicite (c'est loin d'être toujours le cas), celle-ci spécifiant même qu'elle s'applique «aussi aux jeux d'argent exploités par le biais d'un réseau de communication électronique».

On ne voit pas très bien pourquoi Internet devrait être exclu d'une réglementation qui consacre le fait que le jeu ne constitue pas un marché libre, et que cela n'a rien de scandaleux.